

# STABILITÉ, DURABILITÉ ET RÉFORME BANCAIRE:

LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX MANQUENT-ILS DANS BÂLE III?



## Note de Synthèse

Le rôle du système financier dans l'économie et la société au sens large est de fournir le financement et les moyens nécessaires pour la prospérité de l'activité humaine et économique – non seulement aujourd'hui mais également dans le futur. En d'autres termes, son rôle est de financer une économie stable et durable. Le rôle des régulateurs financiers est de s'assurer que les risques excessifs qui menaceraient la stabilité du système financier - et qui mettraient donc en péril la stabilité et la durabilité de l'économie - ne soient pas pris.

Dans le sillage de la crise financière de 2007-08, une vaste réforme de la réglementation bancaire a été lancée en vue de "générer une croissance mondiale solide, durable et équilibrée." Parallèlement, les frontières planétaires – définies comme des seuils qui, une fois franchis, peuvent générer des changements environnementaux inacceptables pour l'humanité – sont soumises à un stress croissant et sont une source croissante de pertes pour l'économie mondiale. Les experts soutiennent que ces 'risques environnementaux systémiques' pourraient constituer l'un des plus grands risques auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée. Cette étude tente de déterminer si les Accords de Bâle III prennent adéquatement en compte les risques environnementaux systémiques dans le cadre de la poursuite de leur objectif principal, à savoir, la stabilité bancaire.

## Principales Conclusions

L'analyse exposée dans le présent rapport suggère que le cadre réglementaire qui régit la banque d'aujourd'hui n'est pas utilisé à sa pleine capacité; avec quelques exceptions notables, les risques environnementaux systémiques semblent être dans l'angle mort collectif des superviseurs bancaires.

Bien que l'histoire démontre l'existence de liens directs et indirects entre les risques environnementaux systémiques et la stabilité du secteur bancaire, et malgré le fait que tout semble indiquer que ces liens ne feront que se renforcer et devenir plus complexes à mesure que l'humanité continue de dépasser les frontières planétaires, les Accords de Bâle III, tels qu'ils existent aujourd'hui, ne tiennent pas compte explicitement des risques environnementaux et, par conséquent, n'y remédient que de façon marginale.

Toutefois, ce rapport suggère également que des solutions sont à portée de main si régulateurs et professionnels de l'industrie bancaire sont disposés à oeuvrer ensemble et de façon proactive.

Un certain nombre d'autorités bancaires nationales, en particulier dans les marchés émergents, tels que le Brésil, la Chine et le Pérou, s'emploient déjà à utiliser le cadre réglementaire existant pour répondre aux risques environnementaux. Les Accords de Bâle III en leur état actuel permettent d'ores et déjà d'apprendre de ces pratiques et d'améliorer la prise en compte des risques environnementaux systémiques à l'échelle internationale.

D'autres options s'offrent également aux régulateurs, notamment des mesures ayant trait à la politique monétaire et celles visant à permettre aux investisseurs long-terme d'allouer du capital aux activités respectueuses de l'environnement.

## Recommandations

1. Il serait souhaitable que le Comité de Bâle **reconnaisse de manière explicite les risques environnementaux** et leur impact croissant sur la stabilité et la durabilité de l'économie, ceux-ci constituant en effet une source émergente de risque systémique pour les banques et la stabilité bancaire. Sur cette base, le Comité devrait encourager et soutenir les autorités chargées de la réglementation bancaire à travailler avec les banques afin qu'elles adoptent les meilleures pratiques actuelles en matière de gestion des enjeux environnementaux, ainsi que pour collecter et analyser les données nécessaires en vue d'affiner la compréhension du secteur bancaire et sa capacité à répondre aux risques environnementaux systémiques à l'avenir.
2. Les superviseurs bancaires devraient ensuite explorer la possibilité d'intégrer aux stress tests qu'ils mettent en œuvre dans le cadre du **Pilier 2 de Bale III (procédures de surveillance)**, des scénarios d'avenir visant à évaluer l'impact que peut avoir l'octroi de crédits plus ou moins respectueux de l'environnement sur la stabilité financière.
3. Les superviseurs bancaires devraient également examiner le **Pilier 3 de Bale III (discipline de marché)**, afin d'évaluer la faisabilité de divulguer des informations sur le degré d'exposition des banques aux risques environnementaux systémiques, et sur leur capacité à gérer ces risques, selon des critères harmonisés à l'internationale.
4. Les autorités financières nationales devraient évaluer la nature de leur rôle dans l'élaboration de mesures de **politique monétaire** ciblées, comme, par exemple, l'acceptation de certains actifs 'verts' de haute qualité à titre de garantie pour les prêts effectués auprès de la banque centrale. De telles mesures aideraient les banques à augmenter le financement destiné à l'activité économique durable et respectueux de l'environnement.
5. Dans le cadre des efforts qu'ils fournissent pour permettre aux banques et autres institutions financières d'utiliser des instruments financiers et des structures d'investissement simples et transparents pour faciliter les investissements à plus long terme, les régulateurs financiers devraient viser à **encourager plus d'investissement dans des actifs «verts» et dans d'autres formes d'activités économiques durables et respectueuses de l'environnement.**
6. Enfin, beaucoup plus d'efforts doivent être faits pour assurer la coordination entre institutions gouvernementales en ce qui concerne la promulgation, l'exécution et l'application des **politiques et réglementations financières et environnementales.**

## Prochaines étapes

Ces conclusions et recommandations ont clairement des implications profondes. Des recherches plus poussées sont nécessaires pour évaluer la faisabilité de leur mise en œuvre. A cet effet, le Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL) et l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) souhaitent engager un processus multidisciplinaire et international. Celui-ci se penchera, entre autres, sur les leçons à tirer des expériences vécues par les autorités nationales qui ont déjà démontré leur leadership, et engagera de près les acteurs de marché afin de définir convenablement leurs rôles à l'avenir.

**Le rapport complet est disponible sur les sites web de CISL et de UNEP FI: [www.cisl.cam.ac.uk](http://www.cisl.cam.ac.uk) et [www.unepfi.org](http://www.unepfi.org).**

### Informations complémentaires:

Andrew Voysey, CISL

Careen Abb, UNEP FI

Ce rapport est le fruit d'un partenariat entre la Banking Environment Initiative /BEI (une initiative convoquée par CISL) et la Commission Bancaire de UNEP FI, avec le soutien de Bloomberg LP. Il a été élaboré par le Professeur Kern Alexander de la Faculté de droit de l'Université de Zurich, également chercheur associé à CISL. Le Professeur Alexander a mené une équipe de recherche à l'Université de Zurich comprenant Thomas Strahm et Alexandra Balmer. Les opinions formulées dans le rapport sont celles de l'auteur et ne constituent pas une prise de position officielle de CISL, la BEI, UNEP FI ou de leurs membres respectifs.



en partenariat avec

